

PUBLICATION \_\_\_\_\_

DATE DE CLÔTURE \_\_\_\_\_

Nom commercial de l'annonceur \_\_\_\_\_

Nom du contact de l'annonceur \_\_\_\_\_ Email: \_\_\_\_\_

Adresse de facturation \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Taille de l'annonce :

FULL PREMIUM PREMIÈRES PAGES DU GUIDE     FULL PREMIUM DERNIÈRES PAGES DU GUIDE     PAGE ENTIÈRE STANDARD     DEMI-PAGE     QUART DE PAGE

Tarif d'annonce standard : \_\_\_\_\_ Réduction pour re-publication (*le cas échéant*) \_\_\_\_\_

Prix convenu pour l'annonce : \_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

Acompte de 50% dû à la signature : \_\_\_\_\_ 50% dû à la livraison \_\_\_\_\_

N° de carte bancaire \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_

Code de sécurité au dos de la carte \_\_\_\_\_ Nom inscrit sur la carte \_\_\_\_\_

Signature du titulaire de la carte \_\_\_\_\_

### PRODUCTION DE L'ANNONCE

Les documents fournis autres que des documents PDF haute résolution définitifs correspondant à nos spécifications impliqueront des frais de production.

Annonce soumise en PDF haute résolution (300 dpi)    Date de soumission : \_\_\_\_\_

Annonce réalisée par Vendôme Guide (justificatif remis à l'annonceur par email)

Estimation de la production :

Documents soumis \_\_\_\_\_

Instructions \_\_\_\_\_

Annoncesur \_\_\_\_\_ Commercial \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

## CONDITIONS DU CONTRAT PUBLICITAIRE

1. Le présent accord de publication d'annonces publicitaires dans la publication VENDÔME GUIDE spécifiée est conclu entre l'annonceur et / ou son agence et / ou son représentant (annonceur) et West Indies Management Company exerçant ses activités sous la dénomination de VENDÔME GUIDE (éditeur).
2. Tous les droits sur les images photographiques fournies pour cette publication seront accordés à WIMCO pour une utilisation et une propriété illimitées afin de réapprovisionner la bibliothèque d'images publicitaires et promotionnelles de l'entreprise.
3. Les annonces sont acceptées pour publication par l'éditeur sur déclaration que l'annonceur a le droit d'en publier le contenu. L'annonceur s'engage par la présente à tenir indemne, défendre et dégager de toute responsabilité l'éditeur pour toute dépense ou perte résultant de toute réclamation découlant de la publication de son annonce.
4. Le contenu des annonces est soumis à l'approbation et à l'acceptation de l'éditeur. L'éditeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute annonce. pour quelque raison que ce soit et sans préavis.
5. L'éditeur décline toute responsabilité pour a) les erreurs sur les documents fournis, b) les documents nécessitant une conversion de format ou de film c) les numéros importants. L'éditeur accepte la responsabilité uniquement de la qualité de reproduction des documents définitifs produits par l'éditeur, à condition que lesdits documents aient été reçus au plus tard à la date de clôture relative aux documents, spécifiée dans le contrat, et que les épreuves concernant lesdits documents aient été approuvées par l'annonceur au plus tard à la date indiquée au contrat. En outre, l'éditeur ne sera pas garant de l'exactitude de la publication des documents reçus après la date de clôture et / ou des modifications demandées après la date de clôture.
6. Toutes les annonces imprimées doivent être envoyées à Vendôme Guide sous forme de fichiers PDF haute résolution (300 dpi). Veuillez noter que Vendôme Guide ne peut pas apporter de modifications à l'annonce une fois qu'elle a été soumise. Si l'annonceur souhaite modifier la création, il devra soumettre à nouveau l'annonce à Vendôme Guide.
7. Les épreuves seront fournies par e-mail et uniquement pour les annonces produites par l'éditeur, avec documents reçus au plus tard à la date de clôture. Les épreuves doivent être reçues par l'éditeur au plus tard à la date stipulée au contrat. Le non-respect des délais entraînera l'acceptation tacite de l'annonce, ce qui rendra le contrat automatiquement exécutoire.
8. L'annonceur convient que si l'éditeur n'a pas reçu les documents publicitaires à la date de clôture convenue au contrat, l'éditeur sera réputé avoir rempli ses obligations envers l'annonceur en plaçant le nom de l'annonceur, tel qu'il est connu de l'éditeur, en petits caractères gras noirs dans l'espace contracté par l'annonceur.
9. L'emplacement des annonces est à la discrétion de l'éditeur, sauf si une demande pour un emplacement préféré spécifique est acceptée par écrit par l'éditeur.
10. Toutes les annulations doivent être faites par écrit et ne seront considérées comme acceptées qu'après confirmation par l'éditeur. Aucune annulation ou modification de commande ne pourra être effectuée par l'annonceur après la date de clôture, sauf accord écrit de l'éditeur. L'annonceur sera responsable du paiement de l'espace contracté en cas de modifications ou d'annulations après la date de clôture. L'annonceur sera également responsable de tous les frais de production encourus par l'éditeur en cas d'annulation à la date de clôture ou avant cette date.
11. L'éditeur requiert un acompte de 50% du tarif convenu, à payer en dollars américains lors de la commande de l'annonce, payable par carte bancaire ou chèque. Aucune réservation d'espace ne sera considérée comme exécutoire sans réception de l'acompte. Le solde sera facturé par carte bancaire ou chèque lors de la publication du numéro pour lequel l'annonce a été contractée.
12. Au cas où l'éditeur encourrait des frais de justice et des honoraires d'avocat pour le recouvrement de tout compte en souffrance, l'annonceur paiera et sera tenu au paiement de ces frais et honoraires d'avocat en plus du montant dû à l'éditeur pour la production et / ou la publication de son annonce.
13. Un retard de publication et de distribution pour quelque raison que ce soit ne constitue pas une cause d'annulation de contrat publicitaire, et ne donne aucun droit à indemnité à l'annonceur. En cas de retard, l'éditeur devra, à sa discrétion, étendre la distribution au-delà de la fin du contrat ou remplacer la distribution perdue par une distribution supplémentaire. L'annonceur est tenu de respecter toutes les considérations du contrat en cas de distribution de remplacement.
14. La responsabilité financière de l'éditeur pour toute erreur apparaissant dans toute annonce pour quelque raison que ce soit est limitée uniquement aux frais d'espace pour l'annonce en question.
15. L'éditeur n'est pas responsable des retards de livraison et / ou de la non-livraison en cas de force majeure, action de tout gouvernement ou entité gouvernementale, incendie, inondation, insurrection, émeute, explosion, embargo, grève légale ou illégale, pénurie de main-d'œuvre ou de matériel, interruption de transport de toute nature, ralentissement du travail ou toute condition similaire échappant au contrôle de l'éditeur et affectant la production et / ou la livraison et / ou la distribution de quelque manière que ce soit.